



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

procédures

Question écrite n° 22059

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, aux fins de connaître le taux de réponse pénale sur les infractions poursuivables en 2011.

Texte de la réponse

Pour l'année 2011, le taux de réponse pénale dans les affaires poursuivables est de 89%.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22059

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mars 2013](#), page 3221

Réponse publiée au JO le : [15 octobre 2013](#), page 10889